

*Le Sénat*

durera le Sénat dans sa forme actuelle, je me réfère aux faits que nous avons connus depuis quelques années.

Nous avons fait une étude. Nous avons consulté les gouvernements de chaque province. Nous avons invité des universitaires éminents pour nous exposer leurs idées. Nous avons conversé avec des citoyens ordinaires, des chefs syndicaux, des chefs d'entreprise et des groupes régionaux. Nous avons fait tout cela, non seulement à cette occasion mais aussi à maintes autres reprises. Les recommandations du comité ne prévoient toutefois pas de réforme véritable. Le rapport que nous avons reçu prouve que le Sénat n'a pas vraiment l'intention de se réformer et, malheureusement, à en juger par les propos que nous venons d'entendre, certains d'entre nous ne souhaitent pas vraiment réformer le Sénat.

On a beaucoup parlé de la valeur du Sénat en soulignant que nous avions avantage à le conserver pour faire toutes sortes de choses parce qu'il comptait des gens au passé très brillant, d'anciens premiers ministres provinciaux, d'anciens députés, d'anciens ministres et d'autres personnes d'expérience. A cet égard, le rapport présenté par le comité l'année dernière insistait sur la réputation dont jouit le Sénat en tant qu'organisme d'examen des lois dont les recherches et les audiences ont produit de bonnes propositions législatives. Le comité s'est servi de ce rôle pour justifier le maintien d'une deuxième chambre.

Toutefois, il a délibérément omis de mentionner que depuis plusieurs années ce sont les comités et les groupes de travail multipartites de la Chambre des communes qui ont effectué les recherches véritables sur les questions comme celles de l'Amérique latine, du désarmement, des bénéfices bancaires, des minorités, des ententes fiscales fédérales-provinciales et le reste. Ces comités ont effectué toutes les études qui sont si importantes pour les initiatives de la Chambre et les orientations des divers gouvernements. Ces études n'ont pas été effectuées au Sénat. Chacun de ces groupes de travail a été nommé par la Chambre des communes. Les membres de ces groupes savent qu'ils rendent des services inestimables dont on reconnaît le mérite au Sénat. Ils analysent en profondeur des questions controversées sur lesquelles le gouvernement requiert de plus amples recherches avant de proposer une mesure législative ou un programme politique. Tout ce travail a de toujours été effectué par la Chambre des communes. Il y a déjà 20 ou 30 ans que le rapport Croll sur la pauvreté au Canada nous a été présenté.

A propos des ressources du Sénat en matière de recherche, cette institution n'exerce plus cette fonction depuis quelque temps. D'autres qui ont rappelé la valeur du Sénat font valoir que c'est le Sénat qui a entrepris l'étude de la loi sur le service de sécurité. Ils soutiennent que cette loi présentée par les libéraux—elle était inacceptable—a été examinée par le Sénat, qui l'a jugée inacceptable. Ceux d'entre nous qui siégeaient à la Chambre des communes à l'époque ont compris que le gouvernement avait délibérément renvoyé la mesure au Sénat, car il ne souhaitait pas que la Chambre des communes l'étudie. Le gouvernement l'a donc renvoyé à l'autre endroit, car il ne tenait pas à nous dévoiler les lacunes dont elle était criblée.

Monsieur le Président, les représentants élus du peuple canadien auraient pu beaucoup mieux montrer à quel point la

mesure en question était faible. C'était, de la part du gouvernement, un acte réfléchi pour empêcher ceux qui ont été élus pour étudier les projets de loi de faire leur travail. Le gouvernement ne peut donc pas invoquer cette excuse pour maintenir le Sénat.

• (1750)

De par sa nature même, monsieur le Président, le Sénat est élitiste. Il existe par manque de confiance dans le mandat populaire. Nous avons eu des élections le 4 septembre pour permettre aux Canadiens de choisir ceux par qui ils voulaient être gouvernés et de leur en donner le mandat. Nous ne sommes pas toujours d'accord sur le choix de la population, parfois il nous déplaît, mais nous lui avons toujours reconnu le droit de décider. Or, il est évidemment et absolument antidémocratique de créer un organe qui contrôle les représentants que le peuple a élus.

En outre, cet organe est élitiste, étant donné la nature des gens qui siègent au Sénat. Aux dernières nouvelles, les deux tiers des sénateurs étaient dirigeants d'entreprise ou avocats de sociétés. Au mois 40 p. 100 des sénateurs siègent à des conseils d'administration. Le fait même que les sénateurs, qui touchent un plein traitement, se livrent à d'autres tâches montre bien qu'il ne représentent pas vraiment les Canadiens.

J'en ai entendu certains dire que le Sénat pourrait être formidable, représenter les provinces, résoudre les questions de disparités régionales et protéger en quelque sorte la minorité francophone. Il a justement été créé dans ce but, qu'il n'a pas rempli au fil des ans. Les gouvernements provinciaux ont veillé eux-mêmes à leurs intérêts. Les provinces qui comptent une population francophone ont protégé elles-mêmes les droits linguistiques. Le gouvernement fédéral a lui aussi veillé aux droits linguistiques, mais non pas le Sénat.

Je sais qu'il y en a d'autres qui aimeraient prendre la parole sur cette question, mais j'aimerais rappeler ici la motion qui a été présentée par notre chef à la Chambre hier et que les ministériels ont refusé de laisser mettre en discussion. Cette motion portait que la Chambre recommande l'abolition du Sénat. J'estime que c'est là l'unique voie sensée qui s'offrirait jamais à nous.

Est-ce que les gens ici se souviennent jamais qu'autrefois il y avait des chambres hautes dans certaines provinces? Est-ce qu'elles manquent à quelqu'un? Est-ce qu'il y en a qui estiment vraiment avoir perdu quelque chose avec cette seconde chambre au niveau provincial? Je ne pense pas que nous ayons besoin d'un Sénat. En fait, il est mort depuis 100 ans à toutes fins pratiques. Il n'a vraiment servi à rien d'utile, et quand il exerce ses pouvoirs, nous souhaiterions tous qu'il ne soit pas là. Donc le Sénat n'est pas utile et à certains égards je dirai que ce qu'il faut se dire actuellement, c'est qu'il y a un organe mort qui siège à quelques centaines de pieds d'ici, et que nous n'avons pas eu la correction d'enterrer ce cadavre. Au contraire, nous cherchons une raison d'être à ce cadavre, et cela n'a vraiment pas de sens. Alors enterrons le cadavre et si, après cela, nous voulons créer une institution nouvelle, il n'y aura qu'à le faire. Mais commençons par nous débarrasser d'abord de cet organe mort.